

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 05 JUIN 2023

Nb de membres en exercice : 29  
Présents : 24  
Absents excusés ayant donné  
pouvoirs : 4  
Absent : 1  
  
Votants : 28

Le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 30 mai 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 30 mai 2023.

**Présents** : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme PILON Aurélie, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEPINE Jean-Luc (pouvoir à Mme SABY Annick), Mme GACHET Audrey (pouvoir à M. MAILLET Laurent)

**Absente** : Mme FICHARD Andrée

**Secrétaire de séance** : Mme BUREAU Marine

Affaires Générales

#### DEL20230605\_01

**Objet : Décisions à rendre compte au Conseil Municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° DEL20200727\_02 du 27/07/2020 modifiée par laquelle le Conseil municipal confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Considérant l'obligation par Le Maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

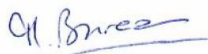
Il est proposé au Conseil de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Numéro	Date	Objet de la Décision Municipale	Service
DM2023_05_06	13/05/2023	Modification article 8,9 et11 de la régie de recettes au Multi Accueil Sucre d'Orge	Finances

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 24 avril 2023

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,  
Marine BUREAU



Le Maire,  
Claire CHUINARD